

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

FÉDÉRATION UNSA BANQUES, ASSURANCES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

**Fédération UNSA BANQUES, ASSURANCES
ET SOCIETES FINANCIERES**

21 rue Jules Ferry
93170 BAGNOLET

Réf. : 127 999

Monsieur,

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes de la FÉDÉRATION UNSA BANQUES, ASSURANCES ET SOCIETES FINANCIERES (Fédération BASF) pour l'exercice 2025, nous avons effectué les diligences prévues par les normes générales définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du Bilan	213 992 €
▶ Résultat	-89 058 €

Ces comptes annuels ont été établis à partir des informations communiquées par les dirigeants de la FÉDÉRATION UNSA BANQUES, ASSURANCES ET SOCIETES FINANCIERES (Fédération BASF)

Dans le cadre de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre les travaux suivants :

- les demandes de confirmation aux tiers,
- le contrôle physique et la valeur des stocks,
- l'évaluation du contrôle interne.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels étant soumis au contrôle légal d'un Commissaire aux Comptes, notre mission ne donne pas lieu à émission d'une attestation conformément à nos normes mais à ce compte rendu.

Fait à Paris, 29 juin 2026

Xavier HUAULT-DUPUY

Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	Brut au 31/12/2025	Amort. et provisions	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	PASSIF	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	Fonds propres	—	—
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations et agencements Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours	— — — — 1 647 —	— — — — 796 —	— — — — 851 —	— — — — 1 400 —	Fonds syndicaux sans droit de reprise Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	— — 159 266 -89 058	— — 173 369 -14 102
Immobilisations financières Participations Titres immobilisés droits de créances Prêts Autres immobilisations financières	— 10 002 — — —	— — — — —	— 10 002 — — —	— — — — —	FONDS PROPRES	70 208	159 266
ACTIF IMMOBILISE	11 649	796	10 853	1 400	Fonds reportés et fonds dédiés Fonds dédiés	—	—
					FONDS DÉDIÉS	—	—
Stocks Avances et acomptes versés Créances Créances usagers et comptes rattachés Autres créances Charges constatées d'avance Sous-total créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités	— — — 19 472 — 19 472 60 000 123 667	— — — — — — — —	— — — 19 472 — 19 472 60 000 123 667	— 63 160 — 16 237 — 16 237 — 175 357	Emprunts et dettes auprès d'établissements de cré Emprunts et dettes financières divers Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	— — — — 14 902 — — 126 190 2 692	— — — — 9 218 — — 87 671 —
ACTIF CIRCULANT	203 139	—	203 139	254 754	DETTES	143 784	96 888
TOTAL GENERAL	214 788	796	213 992	256 155	TOTAL GENERAL	213 992	256 155

Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières

Compte de résultat du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	108 771	101 489
Prestations	20 209	—
Dons	—	—
Contributions financières	106 268	116 563
Subventions d'exploitation	—	—
Utilisation des fonds dédiés	—	—
Autres produits (hors cotisations)	33 534	32 292
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	—	—
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corporelles	—	—
TOTAL I	268 782	250 343
Charges d'exploitation		
Achats	18 097	21 843
Autres achats et charges externes	273 061	147 633
Aides financières	63 458	77 139
Impôts, taxes et versements assimilés	—	—
Salaires	—	—
Cotisations sociales	986	—
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	549	247
Valeurs comptables des immobilisations inc. et corp cédées	—	—
Report en fonds dédiés	—	—
Autres charges	3 430	20 000
TOTAL II	359 581	266 861
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-90 799	-16 517
Produits financiers :		
Produits autres valeurs mobilières	1 741	2 415
Autres intérêts et produits assimilés	—	—
Reprise sur provisions et transferts de charges	—	—
Produits des immobilisations financières cédées	—	—
TOTAL III	1 741	2 415
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	—
Intérêts et charges assimilés	—	—
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	—	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
TOTAL IV	—	—
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 741	2 415
Produits exceptionnels	—	—
Charges exceptionnelles	—	—
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	—	—
TOTAL DES PRODUITS	270 523	252 758
TOTAL DES CHARGES	359 581	266 861
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Dons en nature	—	—
Prestations en nature	—	—
Bénévolat	—	—
Total produits	—	—
Charges		
Secours en nature	—	—
Mise à disposition gratuite de biens	—	—
Prestations en nature	—	—
Personnel bénévole	—	—
Total charges	—	—
EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	-89 058	-14 102
EXCEDENT OU DEFICIT DES OPERATIONS PLURIANNUELLES	—	—

Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières

Syndicat professionnel

Siret : 815 157 482 00010

Siège social : 21 rue Jules Ferry – 93170 BAGNOLET

**Comptes annuels : ANNEXE aux états financiers
de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

La Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 et clos le 31 décembre 2025 par les données suivantes :

Total du bilan :	213 992 €
Produits d'exploitation :	268 782 €
Résultat :	-89 058 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières.

1. Faits majeurs de l'exercice

Néant.

2. Objet social de la Fédération, nature et périmètre des missions, moyens mis en œuvre

La Fédération est constituée d'après ses statuts, sous le régime des lois du 21 mars 1884, du 12 mars 1920 et du 25 février 1927.

La Fédération est affiliée à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes et adhère à sa charte des valeurs. Le champ géographique de la Fédération est celui du territoire national français.

Les structures adhérentes (syndicats, sections syndicales et personnes physiques) à la Fédération UNSA Banques, Assurances et Sociétés Financières relèvent des professions couvertes par le champ d'application suivant :

- Réseaux bancaires : AFB, Groupe Crédit Mutuel, Banques Populaires, BDF, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole et autres structures relevant de la FBF ;
- Sociétés financières relevant de l'Association des Sociétés Financières (ASF) ainsi que les salariés d'Asset Management ;
- Groupe CDC ;
- Assurances et mutuelles d'assurances relevant de la FFA, et des sociétés d'assistance ;
- Salariés des courtiers d'assurances et de réassurances ainsi qu'Experts d'assurances ;
- Agents Généraux d'assurances ;

Toutes activités connexes ou complémentaires dans les domaines assurantiels, bancaires, financiers, de paiements ainsi que les activités mutuelles. A titre d'exemple non exhaustif, entrent dans le champ de la Fédération les activités d'Asset Management, d'expertise, de Sociétés de Bourse, de paiement dématérialisé, d'intervention sur les marchés financiers, d'émission de titres de paiements, d'affacturage, etc...

La Fédération a pour but notamment de :

- d'améliorer les conditions d'existence économiques, sociales et morales des travailleurs quel que soit leur statut social ;
- de conclure des Conventions Collectives et des accords portant sur toutes les questions touchant à la profession de son ressort ;
- d'établir des liens de solidarité entre tous les salariés concernés par les présents Statuts ;
- de coordonner et d'impulser les luttes syndicales nécessaires à la défense des intérêts économiques, sociaux, matériels et moraux des salariés ;
- d'organiser le développement de l'UNSA et de favoriser la diffusion des valeurs portées par le mouvement syndical ;
- de développer ses actions et son expertise en nouant des partenariats avec des organismes qualifiés ;
- de mettre en œuvre toutes actions, démarches et formalités nécessaires à la réalisation des décisions du Congrès et de la Commission Exécutive.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat,
- ✓ l'annexe.

3.2. Principes comptables retenus

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, ANC 2018-06 et ANC 2023-03 et du règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

La Fédération applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;
- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.3. Changement de méthode de présentation

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice ouvert depuis le 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- Une modification de certains postes du bilan ;
 - o Les charges constatées d'avance remontées dans les autres créances ;
 - o Une ligne « Instruments financiers à terme » créé au passif ;
- Une modification de certains postes du compte de résultat et du traitement des produits et charges suivants :
 - o Révision de la notion de résultat exceptionnel et modification de la présentation dans le compte de résultat ;
 - o Suppression de la technique du transfert de charges.

3.4. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement ANC 2014 – 03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 511-2 dudit règlement.

3.5. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

La Fédération constate les cotisations selon leur date encaissement en rattachant à l'exercice 2024 les cotisations reçues après le 31 décembre mais identifiée au titre de l'exercice.

3.6. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|--------|
| • Logiciels : | 3 ans |
| • Matériel de bureau et informatique : | 3 ans |
| • Mobilier : | 10 ans |

3.7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.8. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et reçus sur l'exercice suivant.

3.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

3.10. Participations aux évènements récurrents pluriannuels

La Fédération présente, au bas de son compte de résultat, l'affectation du résultat annuel dans la réserve dédiée aux financements des évènements récurrents pluriannuels pour lesquels elle s'est engagée et dont la fréquence est supérieure à un an.

3.11. Réserves

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

3.12. Provisions pour risques et charges

Néant.

3.13. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

3.14. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées, dans un compte « Factures non parvenues », toutes les charges concernant l'exercice en cours mais reçues sur l'exercice suivant.

3.15. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

4. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

4.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Logiciels	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	1 647	—	—	1 647
Constructions	—	—	—	—
Aménagements et installations	—	—	—	—
Matériel de bureau et informatique	1 647	—	—	1 647
Mobilier	—	—	—	—
Immobilisation en-cours	—	—	—	—
Immobilisations financières	—	10 002	—	10 002
Titres de participation	—	10 002	—	10 002
Titres immobilisés	—	—	—	—
Prêts au personnel	—	—	—	—
Dépôt et cautions	—	—	—	—
Total	1 647	10 002	—	11 649

Amortissements et dépréciations	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Logiciels	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	247	549	—	796
Constructions	—	—	—	—
Aménagements et installations	—	—	—	—
Matériel de bureau et informatique	247	549	—	796
Mobilier	—	—	—	—
Immobilisations financières	—	—	—	—
Titres de participation	—	—	—	—
Titres immobilisés	—	—	—	—
Prêts au personnel	—	—	—	—
Dépôt et cautions	—	—	—	—
Total	247	549	—	796

4.2. Stocks

Néant.

4.3. Avances et acomptes versés

Ce poste concerne les acomptes versés aux fournisseurs pour réserver les prestations de l'exercice suivant.

4.4. Créances

Toutes les créances sont à moins d'un an.

4.5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

4.6. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées dans l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

4.7. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques de la Fédération.

4.8. Fonds propres

Les fonds propres ont évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Mouvements de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Réserves	—	—	—	—
Report à nouveau	173 369	-14 102	—	159 266
Résultat de l'exercice	-14 102	14 102	-89 058	-89 058
Fonds propres	159 266	—	-89 058	70 208

4.9. États des provisions et dépréciations

Néant.

4.10. État des emprunts et dettes financières divers

Néant.

4.11. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer à une échéance à moins d'un an.

4.12. Dettes fiscales et sociales

Néant.

4.13. Autres dettes

Néant.

4.14. Produits constatés d'avance

Néant.

4.15. Ressources annuelles

La Fédération a perçu 270 523 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations reçues	108 771 €	101 489 €
- Reversements de cotisations	0 €	0 €
Contributions financières	106 268 €	116 563 €
Subventions reçues	0 €	0 €
Autres produits d'exploitation perçus	53 743 €	32 292 €
Produits financiers perçus	1 741 €	2 415 €
Total des ressources	270 523 €	252 758 €

4.16. Contributions en nature

La Fédération se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein du syndicat est renouvelable.

La Fédération a bénéficié en 2025 du détachement gratuit d'une personne à 60% de GROUPAMA NORD EST dans le cadre du protocole du 10 décembre 2021 sur le dialogue social dans la branche des sociétés d'assurances. Le détachement est valorisé à 41 026 €.

5. Autres informations

5.1. Militantisme et bénévolat

La Fédération ne valorise pas comptablement l'action de ses militants et bénévoles car elle est suffisamment connue et reconnue pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

5.2. Liste des mandats dans les organismes paritaires

La Fédération participe aux organismes paritaires suivants :

Mandat dans les organismes paritaires
OPCO ADSA OEMA

5.3. Effectif à la clôture

Néant.

5.4. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant.

5.5. Engagements hors bilan donnés et reçus

Néant.

5.6. Engagements de crédit-bail

Néant.